

**Tableau synoptique des natures de Dommages, de Responsabilités et d'Assurances par catégorie d'Intervenant.**

Catégories d'Intervenants	Natures de Dommages	Natures de Responsabilités ou de Risque	Natures de Garanties et d'Assurances	
<b>Propriétaire / Locataire<sup>2</sup> Occupant / MO (Auto-Production)</b>	<b>Corporels</b>	Subis	Sécurité sociale et garanties de prévoyance et, éventuellement, « assurance individuelle accident ».	
		Causés	Responsabilité extracontractuelle. Assurance Multirisques (Garantie RC étendue à la qualité de MO et exécutant sous réserve accord de l'assureur) ou assurance RC spécifique.	
	<b>Matériels à l'ouvrage et immatériels consécutifs</b>	Avant réception		Assurance Multirisques pour existants. Assurance TRC au profit de tous pour travaux et répercussions sur existant.
		Après réception	Pas de Responsabilité Décennale (sauf vente dans les 10 ans art. 1792-1 c. civ.) mais possibilités de recours limités contre les constructeurs.	DO tenant compte de l'exécution par MO (Décennale, GBF, Immatériels, Répercussions sur existant).
				RC décennale vente tenant compte de l'exécution par MO.
	<b>Matériels autres et immatériels consécutifs</b>	Responsabilité extracontractuelle.		Assurance Multirisques (Garantie RC étendue à la qualité de MO et exécutant sous réserve accord de l'assureur) ou assurance RC spécifique.
		Théorie des troubles de voisinage.		
	<b>Immatériels non consécutifs ou purs</b>	Responsabilité extracontractuelle.		Assurance Multirisques (Garantie RC étendue à la qualité de MO et exécutant sous réserve accord de l'assureur) ou assurance RC spécifique.
		Théorie des troubles de voisinage.		

MO = Maître de l'Ouvrage

DO = Assurance Dommages Ouvrage

<sup>2</sup> Dans la mesure où le MO n'est pas propriétaire et où le propriétaire n'aurait pas transféré, par mandat exprès, ses droits, actions et obligations au MO (notamment ses actions à l'encontre des constructeurs et la souscription de l'assurance obligatoire DO) le MO ne disposerait pas du bénéfice de la responsabilité décennale des constructeurs et des garanties de l'assurance DO.

Tableau extrait de "Etude en vue de favoriser l'assurance de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation" réalisé par Passage Assurance, Gilbert LEGUAY





Réseau Pluriel de l'Accompagnement à l'Auto-Réhabilitation

<b>Illustration</b>
Un incendie détruisant la construction avec ou sans responsabilité
Inondation provoquée par fuite sur réseau d'alimentation en eau
<i>cteurs sur le fondement de la</i>